



17^e CONFÉRENCE **OIDP** | MONTRÉAL 2017 PARTICIPATION SANS EXCLUSION

ACTES DE LA CONFÉRENCE

LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE AU SEIN DE LA NATION CRIE

Animatrice

Ariane Émond, Commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal.

Intervenant

Paul John Murdoch, Avocat.

En introduisant, **M. Paul John Murdoch**, **Mme Ariane Émond**, Commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal insiste sur sa polyvalence. Né à Wemindje, ce dernier est, en effet, avocat, pilote, artiste visuel et polyglotte.

Dès sa prise de parole, **M. Murdoch** prononce une série de phrases en langue Crie. Sa communication s'articule en deux points : la présentation de la Nation Crie et le concept de démocratie participative au sein de cette communauté.

Au sujet de la Nation crie, territoire sujet de la Convention de la Baie-James, **Monsieur Murdoch**, à travers une carte du Québec, présente les trappes qui constituent les unités géographiques de ce Territoire du Nord du Québec plus grand que la France. À la tête de chaque trappe se trouve un maître. Sa présentation permet de se plonger dans la culture Crie. En effet, il a projeté une vue actuelle de Wemindji, sa ville natale, ainsi que l'image de la tente typique de l'habitat familial. L'assistance a également pu apprécier les images de la cérémonie de premiers pas pour tous les enfants de la communauté. Le mode de vie est rythmé par les saisons : en effet, l'automne et le printemps sont marqués par les parties de chasse aux castors dans la baie James. Par contre, pendant l'hiver et l'été, les populations migrent d'un site à l'autre. Pour lui, l'influence anglophone est sans doute l'une des raisons de la préservation de la culture. Il explique cela par le fait que la Nation Crie était enclavée et communiquait beaucoup plus avec l'Ouest du pays.

Monsieur Murdoch a poursuivi sa communication en statuant sur la démocratie participative au sein de la communauté. Pour lui, elle s'est manifestée dès 1972 à l'occasion de la réalisation du projet de barrages par Hydro Québec en territoire Crie. En effet, la société d'État, dans sa planification, a ignoré l'existence de ce peuple. En réaction, tous les chefs Crie forment le grand conseil des Cris. Ce regroupement informel avait, au départ, pour objectif de faire face au gouvernement. Après un an de négociations, ils aboutissent à la signature d'une entente symbolisée par la Convention de la Baie-James. Elle touchait la gouvernance locale, régionale, la



17^e CONFÉRENCE OIDP | MONTRÉAL 2017 PARTICIPATION SANS EXCLUSION

ACTES DE LA CONFÉRENCE

santé, l'éducation, la justice, la protection de l'environnement et prévoyait un soutien en faveur du développement communautaire ainsi qu'une compensation financière. Bien qu'officiellement, seuls les neuf chefs de conseils de bandes soient mentionnés, il a indiqué qu'une longue consultation s'est tenue en amont avec de longues réunions. Ensuite, les populations étaient invitées à signer deux registres, dont l'un pour le « Non », et l'autre pour le « Oui ». Résultat, tout le monde avait signé dans le premier registre à l'exception d'une personne qui a opté pour le second. Par ailleurs, pendant 25 ans, notamment depuis 1975, le quotidien du peuple Crie a oscillé entre manifestations et litiges contre les acteurs en présence. Pour cause, la volonté de dériver les fleuves Ripert et Opinaca vers le Nord afin d'alimenter les barrages dans le cadre du projet Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert dans le Nord-du-Québec. Il s'agit des gouvernements fédéral, provincial et municipal, Hydro Québec, ainsi que les entreprises forestières et minières. Il reconnaît que cette situation a pesé dans le choix de son futur métier. La raison principale était le non-respect des clauses de la Convention de la Baie-James.

La Nation crie et le gouvernement provincial concluent en février 2002 une entente concernant une nouvelle relation. C'est ce qu'on a appelé la « paix des braves » qui a valu au peuple Crie une dépense d'environ cinq millions de dollars en frais d'avocats. Elle portait essentiellement sur la promesse de la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James. Elle stipulait que le gouvernement devait mettre à la disposition de la communauté des ressources financières afin de permettre aux Cries de mettre en œuvre les recommandations. Les Cries devenaient ainsi responsables des décisions. Elle concernait également la dérivation de la rivière Ripert vers le Nord en vue d'alimenter les barrages hydroélectriques. Les nombreuses séances de consultation ont mobilisé environ 2400 personnes. Il distingue ici deux niveaux de consultation.

Un niveau formel, représenté par le processus d'évaluation d'impact qui a vu la participation de 150 personnes. Les séances, qui ont duré trois semaines, sept jours sur sept, s'étendaient de 10 h à 23 h. À côté des consultations pour l'entente, on a également eu des préconsultations qui ont bénéficié du concours du Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (COMEX), sorte de Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du Nord. À titre de rappel, le BAPE est un organisme public et indépendant qui relève du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il permet aux citoyens de s'informer et d'exercer leur droit de parole sur des projets qui pourraient avoir des répercussions sur l'environnement, sur leur qualité de vie et sur toute question relative à l'environnement.

Une seconde série de consultations s'est tenue afin de mettre en œuvre l'entente. Elle a vu la tenue de 400 réunions environ. Dans les réunions, il y avait les tables permanentes d'échanges.



17^e CONFÉRENCE OIDP | MONTRÉAL 2017 PARTICIPATION SANS EXCLUSION

ACTES DE LA CONFÉRENCE

Elle a également permis la mise sur pied de plusieurs commissions. C'est le cas de la commission de sécurité Crie, la commission scolaire crie, la commission de santé crie, la Commission de justice crie. Les commissaires sont constitués des élus de toutes les communautés. Par ailleurs, une fiducie a été créée pour gérer les fonds, une entreprise de foresterie, le Conseil Crie sur l'exploitation des minerais, dont le but est d'aider les entreprises à s'adapter au territoire, le Board compensation, qui gère les fonds issus de l'entente de 1975, l'association des trappeurs crie, la Cree Development Corporation.

Monsieur Murdoch a conclu sa présentation par quelques points marquants : la tenue des réunions tous les deux mois en présence des chefs de toutes les communautés et de leurs représentants. Ces réunions, qui durent parfois trois jours, sont diffusées en direct sur Internet afin de garantir l'ouverture et la transparence du processus. Il a également souligné l'évolution que connaît la nation Crie, tout en maintenant l'intégrité de sa culture et de sa langue. Cette stabilité repose notamment sur l'utilisation cyclique du territoire (les activités ainsi que l'utilisation de l'espace sont fonction des saisons), l'influence des aînés (même si leur position n'est pas automatiquement celle qui prime), le poids de l'histoire.

À la fin de sa présentation, les discussions se sont poursuivies autour de quelques questions. À la question de savoir ce qui a été le moteur de la création de toutes les institutions pour la gestion des fonds, **Monsieur Murdoch** répond que de toutes les ententes depuis 1974, la distribution des biens aux individus était proscrite. Tout devait de ce fait passer par un programme profitable à toute la communauté. Par ailleurs, il ajoute que chaque entité est légale, bien que parfois les mêmes hommes soient présents partout. Les femmes sont également bien représentées, presque en parité avec les hommes (six femmes sur 12 directeurs Crie).

À une autre question sur l'éventualité d'un conflit d'intérêts avec les mêmes personnes aux commandes, il a laissé entendre que la taille de la communauté, environ 18 000 personnes, et les principes de gestion collective ainsi que la transparence des processus, ont jusqu'ici permis de se mettre à l'abri. Tout en reconnaissant l'éventualité d'une erreur de gestion, il reste sceptique quant à la possibilité d'un enrichissement personnel. Aussi, le fait que la mémoire soit intégrée dans la culture permet la transmission de l'histoire des enjeux et des accords, contrairement aux fonctionnaires du gouvernement soumis aux mutations.

Un autre participant l'interpelle sur les gains engrangés à la suite de ces accords, notamment la dérivation de la rivière Ripert. Sa réponse est sans ambiguïtés. Il reconnaît son malaise lorsqu'il survole la rivière et l'opposition qu'il a dû affronter dans sa propre famille au moment de s'impliquer dans les négociations. Toutefois, le soutien qu'il a reçu du grand chef et la proportion du



17^e CONFÉRENCE
OIDP | MONTRÉAL
2017
PARTICIPATION SANS EXCLUSION

ACTES DE LA CONFÉRENCE

financement affectée à la protection de l'environnement (30 % du montant total, soit 1.5 à 2 milliards de dollars) ainsi que les programmes de santé, culturels, de justice, d'emploi jeunes, etc. constituent des mobiles de satisfaction et de fierté.

Pour finir, **Mme Ariane Émond** l'interpelle au sujet de la proportion des filles au secondaire avant de se demander s'il est possible de voir un jour une femme occuper la position de Grand chef. Lui répondant, il souligne que les filles représentent 80 % de la population postsecondaire et qu'il est tout à fait possible qu'une femme occupe le poste de Grand chef.